



DECRET D/2024/ 0142 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES CADRES AU MINISTÈRE DU
TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** Décret D/2022/582/PRG/CNRD/SGG du 13 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/054/PRG /CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- **Inspecteur Général du Travail :** Monsieur **Mohamed OUATTARA**, précédemment Directeur du Capital Humain et de la conformité du groupe Guinée Industries ;
- **Inspectrice Générale Adjointe du Travail :** Madame **Makalé TRAORE**, Inspectrice du Travail ;
- **Directeur Général de la Fonction Publique :** Monsieur **Karamba GUIRASSY**, précédemment Data Mining chez Orange Guinée ;



- **Directeur Général l'Institut National de Formation et de Perfectionnement :** Monsieur Mamadou BARRY, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Institut National de Formation et de Perfectionnement ;
- **Directeur Général Adjoint de l'Institut de Formation et de Perfectionnement :** Monsieur Mamady DIAWARA, économiste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 JUL 2024



Général Mamadi DOUMBOUYA

